



# PRIORITÉS AFRICAINES POUR LA FfD4

Priorités africaines pour la quatrième Conférence sur  
le financement du développement

Document de **synthèse**

# Table des matières

REMERCIEMENTS .....	3
ABRÉVIATIONS .....	3
3.1. RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE .....	8
3.2. DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS NATIONAUX .....	8
3.3. FINANCEMENT CLIMATIQUE .....	9
3.4. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET CAPTATION DE VALEUR .....	9
3.5. INTÉGRATION RÉGIONALE ET DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE.....	10
4.1. MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES .....	11
4.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	12
4.3. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE .....	12
4.4. LA DIMENSION DE GENRE.....	13
5. CONCLUSION .....	14
RÉFÉRENCES .....	16

Ce document est une synthèse des réflexions menées lors de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement. Pour une analyse complète, voir le document de référence : Mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba : Performance de l'Afrique, défis et recommandations proposées.

# Remerciements

Le présent dossier a été préparé sous la direction et la supervision personnelle de Zuzana Schwidrowsky, directrice de la Division de la Macroéconomie, des Finances et de la Gouvernance (MFGD). L'équipe de base était dirigée par Gamal Ibrahim, chef de la section Gouvernance économique et finances publiques, et comprenait Allan Mukungu, Douglas Kigabo Bitonda et Farzana Sharmin. Le dossier a bénéficié des précieuses contributions de Lyla Latif, consultante indépendante.

## Abréviations

BMD	Banques multilatérales de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)
DTS	Droits de tirage spéciaux
FfD4	Quatrième conférence internationale sur le financement du développement
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
HNWI	Personnes à valeur nette élevée
MACF	Mesures d'ajustement carbone aux frontières
MRN	Mobilisation des ressources nationales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

# 7 DOMAINES



1 Ressources publiques nationales



2 Entreprises et finances privées internationales



3 Coopération internationale au développement



4

## 1. Introduction

Le programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), adopté en 2015, a établi un cadre ambitieux pour le financement du développement durable.<sup>1</sup> Toutefois, à l'approche de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), un examen à froid de sa mise en œuvre révèle d'importantes disparités entre les aspirations et les réalisations, en particulier sur le continent africain.<sup>2</sup> Si les domaines d'action du PAAA ont catalysé certaines évolutions positives, notamment l'amélioration des cadres de lutte contre les flux financiers illicites grâce au renforcement de la coopération institutionnelle, à l'amélioration des systèmes de surveillance transfrontalière et à la mise en place de cellules de renseignement financier spécialisées dans les communautés économiques régionales, les progrès globaux vers un développement durable en Afrique demeurent nettement limités.<sup>3</sup>

L'écart persistant entre les engagements financiers et la mobilisation réelle des ressources a constitué un défi majeur dans la mise en œuvre du PAAA. Malgré les promesses de renforcement de la mobilisation des ressources nationales, de nombreuses nations africaines

continuent de rencontrer des obstacles considérables pour élargir leur assiette fiscale et améliorer l'efficacité de la collecte des recettes. Le ratio moyen de l'impôt sur le produit intérieur brut (PIB) sur le continent reste inférieur à 20 %, ce qui limite considérablement la capacité des pays à financer des initiatives de développement essentielles.<sup>4</sup> En outre, si le PAAA a souligné l'importance de la coopération fiscale internationale, les progrès dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales ont été graduels, les pertes annuelles dues aux flux financiers illicites étant estimées à plus de 88,6 milliards de dollars américains.<sup>5</sup> La situation est encore aggravée par des biais systémiques dans les méthodes internationales de notation du crédit, qui ont entraîné des primes de risque excessives et une dégradation des notations des États souverains africains, limitant de fait leur accès aux marchés internationaux des capitaux. Ce défi est aggravé par la diminution marquée des options de prêts concessionnels, les partenaires de développement traditionnels privilégiant de plus en plus des instruments de financement mixtes qui comportent souvent des conditions plus strictes et des coûts plus élevés pour les emprunteurs africains.

1 Nations Unies. *Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development*. 2015. Disponible à : <https://www.loc.gov/item/2019352355>.

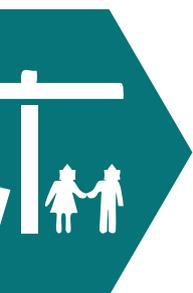
2 Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Commission de l'Union africaine (CUA), Banque africaine de développement (BAD) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). *Africa Sustainable Development Report*. Disponible à : [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english\\_exec\\_summary\\_-\\_asdr\\_2024\\_-\\_en\\_0.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english_exec_summary_-_asdr_2024_-_en_0.pdf); United Nations Economic Commission for Africa (ECA). *Long Term Financing for Sustainable Development in Africa*, Chapter 5 (Economic Report on Africa, 2020). Disponible à : <https://uneca.org/chapter/economic-report-africa-2020/long-term-financing-sustainable-development-africa>.

3 Nations unies, Département des affaires économiques et sociales (UN DESA). *Financing for Sustainable Development Report 2024*. Disponible à : <https://desapublications.un.org/publications/financing-sustainable-development-report-2024>.

4 Banque africaine de développement (BAD). *African Economic Outlook 2024*. Disponible à : <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2024>.

5 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). *Economic Development in Africa Report 2020*. Disponible à : <https://unctad.org/publication/economic-development-africa-report-2020>.

# D'ACTION



Commerce international



5 Dette et la viabilité de la dette



6 Questions systémiques



7 Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

La volatilité et l'insuffisance des flux de financement extérieurs ont également compliqué les efforts de mise en œuvre. L'aide publique au développement (APD) a toujours été inférieure à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut, tandis que les investissements directs étrangers se sont concentrés dans les secteurs extractifs et dans un nombre limité de pays. La pandémie de COVID-19 et les défis économiques mondiaux qui en ont découlé ont aggravé ces contraintes financières, de nombreuses nations africaines étant confrontées à un alourdissement du service de la dette et à une réduction de la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements dans le domaine du développement. Le financement climatique est un autre domaine critique où la mise en œuvre a pris du retard par rapport aux engagements. La promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour financer l'action climatique dans les pays en développement n'a toujours pas été tenue, alors que les nations africaines sont confrontées à des coûts croissants pour l'adaptation au changement climatique et la réduction de ses effets.<sup>6</sup> Bien que reconnue comme essentielle, l'intégration des considérations climatiques dans les cadres de financement du développement a progressé lentement, entravant les efforts de construction d'infrastructures résilientes au climat et de transition vers des voies de développement à faible émission de carbone.

Dans ce contexte, la deuxième session du Comité de la gouvernance économique et la consultation régionale subséquente pour la FfD4 se sont tenues à Addis-Abeba en novembre 2024, réunissant des représentants de trente et un pays africains, des organisations régionales, des organisations de la société civile, des chercheurs et des acteurs du secteur privé afin d'examiner ces problèmes de mise en œuvre. Grâce à une analyse approfondie des domaines d'action du PAAA et des enjeux financiers émergents, ces rencontres ont permis d'identifier les priorités essentielles et les interventions stratégiques à mettre en œuvre pour accélérer les progrès en matière de financement du développement durable. Ce document de synthèse identifie les principaux défis observés dans la mise en œuvre du PAAA, analyse les domaines prioritaires émergents nécessitant une attention urgente et présente les points d'intervention stratégiques pour faire avancer les priorités de financement du développement en Afrique par le biais du processus de la FfD4.

<sup>6</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Climate Finance and the USD 100 Billion Goal*. 2024. Disponible à : <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/climate-finance-and-the-usd-100-billion-goal.html>.

## 2. Portée des problématiques

Le processus de consultation a mis en évidence plusieurs problématiques majeures qui requièrent une attention immédiate :

- (a) L'architecture financière internationale, conçue à Bretton Woods et marginalement adaptée depuis, est fondamentalement en décalage avec les impératifs contemporains de développement du continent africain. Ce décalage se manifeste par des contraintes structurelles persistantes : une représentation insuffisante dans la gouvernance financière mondiale, des conditionnalités restrictives qui limitent la marge de manœuvre politique, des méthodes de notation de crédit biaisées qui augmentent les coûts d'emprunt, ainsi que des mécanismes inadéquats de réponse aux crises et de fourniture de liquidités. Les problèmes récents liés aux surcharges du Fonds monétaire international (FMI) pendant les périodes de détresse économique, associés à la distribution inéquitable des droits de tirage spéciaux (DTS) basée sur les quotas existants plutôt que sur les besoins de développement, illustrent la manière dont les cadres actuels exacerbent souvent les problèmes de financement du développement au lieu de les atténuer.
- (b) Ce dysfonctionnement systémique s'étend également à l'économie numérique, où les cadres fiscaux actuels s'avèrent inadéquats pour capter la valeur d'activités économiques de plus en plus dématérialisées. L'expansion rapide des plateformes et des services numériques a créé des défis sans précédent pour les administrations fiscales africaines, les concepts traditionnels d'établissement permanent et de création de valeur ne reflétant pas la réalité des modèles d'entreprise numérique. Cette inadéquation systémique favorise d'importants transferts de bénéfices et une érosion de la base d'imposition, en particulier de la part de grandes entreprises technologiques qui opèrent dans plusieurs juridictions africaines sans y être soumises à des obligations fiscales.
- (c) Le défi de la conformité fiscale des personnes à valeur nette élevée (HNWI) est tout aussi pressant, car les structures sophistiquées de planification fiscale et les dispositifs offshore entraînent souvent d'importantes fuites de recettes. La complexité de ces dispositifs, qui impliquent souvent des juridictions multiples et des structures de propriété opaques, exige un renforcement des capacités de l'administration fiscale et de la coopération internationale. Le phénomène de la délocalisation des richesses par les HNWI n'érode pas seulement l'assiette fiscale, mais prive également les marchés de capitaux nationaux de ressources d'investissement potentielles, ce qui a un double impact sur la capacité de financement du développement.
- (d) Il faut clarifier la distinction entre le financement de la lutte contre le changement climatique et l'aide publique au développement, afin d'éviter toute confusion. Les mécanismes de tarification du carbone et le financement de la lutte contre le changement climatique doivent être structurés de manière à garantir un juste prix des actifs environnementaux africains tout en soutenant un véritable développement durable. Cette restructuration doit s'accompagner d'efforts visant à renforcer les marchés de capitaux nationaux, qui sont sous-développés dans la majeure partie du continent. La prédominance du financement bancaire et la profondeur limitée du marché des actions restreignent le financement des investissements à long terme et augmentent la vulnérabilité aux chocs extérieurs.
- (e) Compte tenu de ces contraintes systémiques, le développement de marchés financiers nationaux solides apparaît comme un impératif stratégique pour réduire la vulnérabilité extérieure et renforcer la mobilisation des ressources nationales. Le passage d'un modèle de financement par la dette à un modèle de financement par les fonds propres, associé à des banques nationales de développement renforcées, peut créer des canaux de financement alternatifs qui réduisent la dépendance à l'égard de marchés extérieurs volatils. Cette transformation nécessite la création d'instruments financiers sophistiqués susceptibles d'attirer les investissements nationaux, en particulier ceux des personnes fortunées qui placent actuellement leur fortune à l'étranger, tout en établissant des cadres réglementaires garantissant que ces marchés répondent à de véritables besoins de développement plutôt qu'à des intérêts spéculatifs.

- (f) La mise en place de mécanismes efficaces de préparation des projets reste une contrainte fondamentale qui limite la mobilisation des capitaux privés. La pénurie persistante de projets bancables, en particulier dans le domaine des infrastructures durables et de la transition énergétique, témoigne de faiblesses systémiques dans la capacité à développer des projets. Ce défi est exacerbé par la disponibilité limitée de capital-risque et d'assistance technique à un stade précoce, ce qui se traduit par une faible réserve d'opportunités prêtes à être investies. Des facilités dédiées de préparation de projets, avec des ressources concessionnelles significatives, sont nécessaires pour soutenir le développement de projets depuis la conception jusqu'à la clôture financière.
- (g) L'importance du secteur informel dans les économies africaines représente à la fois un défi structurel et une opportunité stratégique pour la mobilisation des ressources nationales. Les cadres fiscaux et les systèmes administratifs actuels sont inadéquats pour s'engager avec les acteurs de l'économie informelle, ce qui entraîne des fuites de revenus substantielles et perpétue la vulnérabilité économique. Le défi ne se limite pas à la simple formalisation et consiste à développer des approches nuancées qui peuvent préserver le dynamisme entrepreneurial du secteur tout en élargissant progressivement l'assiette fiscale grâce aux technologies numériques et à des cadres réglementaires à plusieurs niveaux.
- (h) L'architecture du commerce international entrave de plus en plus le développement de l'Afrique par des mesures de durabilité unilatérales et des normes discriminatoires. La multiplication des mesures d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et d'instruments similaires menace d'entraver l'accès au marché tout en imposant aux producteurs africains des charges disproportionnées en matière de conformité. Ces mesures, mises en œuvre sans consultation adéquate ni prise en compte des différents contextes de développement, risquent de compromettre les efforts d'industrialisation et de perpétuer la dépendance aux produits de base.
- (i) Le paysage de la technologie et de l'innovation révèle des asymétries persistantes qui limitent la participation de l'Afrique à l'économie

numérique. Les cadres actuels de la propriété intellectuelle et l'accès limité à la recherche scientifique entravent la diffusion du savoir, tandis que l'extraction de données africaines sans retombées économiques locales adéquates représente une forme émergente de colonialisme numérique. La capitalisation inadéquate de la Banque de technologie et le soutien limité aux écosystèmes d'innovation nationaux entravent encore davantage le développement des capacités technologiques.

- (j) La crise de la viabilité de la dette exige des solutions plus globales que ne le prévoient les cadres actuels. Les limites du cadre commun du G20, notamment en ce qui concerne la participation des créanciers privés et la rapidité de traitement, soulignent la nécessité d'une réforme fondamentale des mécanismes de résolution de la dette. Cette situation est aggravée par la nécessité pressante d'élargir les fenêtres de financement concessionnel, en particulier pour les projets d'adaptation au climat et les pays en situation de surendettement.

L'entrelacement de ces problématiques exige des réponses politiques intégrées qui reconnaissent les liens entre la modernisation du système fiscal, le développement des marchés de capitaux et la transformation économique. Pour y parvenir, il faut dépasser les solutions techniques isolées et s'attaquer aux obstacles systémiques qui favorisent l'évasion fiscale, tout en limitant l'essor des marchés nationaux. Ces défis supplémentaires recourent et amplifient les contraintes systémiques identifiées dans l'architecture financière internationale, créant ainsi un réseau complexe d'obstacles au financement du développement durable. Leur résolution requiert des réponses politiques coordonnées, alliant les besoins de financement à court terme aux impératifs de transformation structurelle à long terme.

La deuxième session du Comité de la gouvernance économique et le processus de consultation régionale qui a suivi ont permis à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de recueillir des informations précieuses sur les tendances émergentes en matière de préoccupations prioritaires sur l'ensemble du continent. Ces schémas, issus d'un examen rigoureux des défis liés à la mise en œuvre du PAAA, révèlent des intersections critiques entre la réforme de l'architecture financière internationale, la mobilisation des ressources nationales et le financement du climat, qui requièrent une attention urgente dans le cadre du processus de la FfD4.

## 3. Domaines de priorité

### 3.1. Réforme de l'architecture financière internationale

Le décalage fondamental entre l'architecture financière internationale et les besoins de développement de l'Afrique constitue un obstacle majeur au financement du développement durable. Les limites du cadre commun du G20 illustrent ce décalage. D'une part, sa nature volontaire en ce qui concerne la participation des créanciers privés et, d'autre part, les retards de traitement des demandes de traitement de la dette compromettent son efficacité à relever les défis urgents en matière de viabilité de la dette. Cette contrainte structurelle exige un programme de réforme complet comprenant plusieurs éléments clés.

Premièrement, le système d'allocation des DTS doit être transformé en profondeur. Le mécanisme actuel de distribution, basé sur des quotas, n'a alloué que 5 % des 650 milliards de dollars de réponse à la pandémie à l'Afrique, sous-attribuant systématiquement les ressources précisément lorsque le financement anticyclique est le plus nécessaire. La réforme doit établir des mécanismes d'allocation plus équitables, potentiellement canalisés par les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions régionales de développement.

Deuxièmement, il faut immédiatement se pencher sur la question de la persistance des surtaxes du FMI pendant les périodes de détresse économique. Non seulement ces surtaxes amplifient les problèmes financiers des économies en difficulté, mais elles contredisent aussi fondamentalement le mandat du Fonds en créant des effets procycliques qui aggravent les difficultés économiques. Les pays africains préconisent la suspension immédiate de ces surtaxes pour les pays présentant un risque élevé de surendettement ou qui sont déjà en situation de surendettement.

Troisièmement, les modèles opérationnels des banques multilatérales de développement doivent être révisés afin d'améliorer leur capacité de prise de risque et d'élargir les guichets de financement concessionnel. Les cadres d'évaluation des risques conservateurs actuels limitent particulièrement les projets d'infrastructure et de résilience climatique. Cela affecte non seulement les prêts directs, mais aussi leur capacité à catalyser l'investissement privé par le biais d'instruments de réduction des risques et de garanties.

Quatrièmement, le programme de réforme doit corriger le biais systémique des méthodes internationales de notation du crédit. Les méthodes de notation actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des réalités économiques africaines, ce qui entraîne des primes de risque excessives et limite l'accès au marché. Il est donc nécessaire de mettre en place des agences de notation dirigées par des Africains et dotées de méthodologies mieux adaptées aux contextes économiques locaux et aux trajectoires de développement.

Cinquièmement, les mécanismes de financement innovants doivent être intégrés à l'architecture financière générale. Il s'agit notamment de mécanismes d'échange dette-climat, de facilités de prêt anticycliques et d'instruments de dette conditionnelle qui peuvent mieux aligner le service de la dette sur la capacité économique. Ces instruments deviennent particulièrement importants dans un contexte de vulnérabilité climatique et de chocs extérieurs croissants.

### 3.2. Développement des marchés financiers nationaux

Le sous-développement des marchés financiers nationaux constitue une contrainte fondamentale pour la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources internes pour son développement. Ce défi se manifeste de manière particulièrement aiguë par la prédominance du financement bancaire et la faible profondeur du marché des actions, ce qui empêche d'offrir des mécanismes adéquats pour le financement du développement à long terme. Pour y remédier, il faut passer d'un modèle de financement par la dette à un modèle de financement par les capitaux propres, notamment en renforçant les bourses, les marchés de capitaux privés et les marchés de capital-risque.

Le rôle des investisseurs institutionnels nationaux est crucial. Des mesures stratégiques doivent être prises pour mobiliser les fonds de pension et les compagnies d'assurance par le biais de réformes réglementaires et de produits d'investissement appropriés. L'exode actuel de la richesse des personnes à valeur nette élevée, détenue à l'étranger, accroît les difficultés de développement du marché en privant les marchés nationaux de ressources d'investissement potentielles.

Les banques nationales de développement doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces institutions pourraient jouer un rôle efficace de teneurs de marché sur les marchés de capitaux nationaux, notamment

en développant de nouveaux instruments financiers susceptibles d'attirer les investisseurs institutionnels. Cependant, leur efficacité reste limitée par des problèmes de capitalisation et de capacité technique. Pour se transformer, elles doivent à la fois renforcer leur capitalisation et améliorer leur capacité à servir d'intermédiaires entre la finance internationale et les marchés locaux.

La transformation financière numérique apparaît comme un catalyseur essentiel du développement des marchés. L'intégration de systèmes de paiement numériques, de modèles alternatifs d'évaluation du crédit et de solutions fintech peut considérablement élargir l'inclusion financière et réduire les coûts de transaction. Cette transformation numérique doit être soutenue par des cadres réglementaires harmonisés garantissant la protection des consommateurs tout en permettant l'innovation.

Le déficit de financement chronique auquel sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME) requiert une attention particulière. Malgré leur contribution significative à l'emploi et au PIB, les PME sont confrontées à des obstacles importants en ce qui concerne l'accès au capital de croissance. Le développement de méthodologies alternatives d'évaluation du crédit utilisant les empreintes numériques et les données de transaction peut aider à surmonter les contraintes traditionnelles de garantie tout en élargissant l'accès aux fonds de roulement.

### **3.3. Financement climatique**

Le paysage du financement climatique révèle des inadéquations fondamentales entre les cadres actuels et les besoins de développement du continent africain. L'amalgame entre le financement du climat et l'aide publique au développement crée une fausse dichotomie qui nuit à l'efficacité des deux types de financement. Cet amalgame est d'autant plus problématique que le financement de la lutte contre le changement climatique représente une compensation pour les émissions historiques et les impacts actuels sur le climat, ce qui exige une distinction claire avec l'aide au développement traditionnelle.

Les vastes puits de carbone de l'Afrique, notamment les forêts et les divers écosystèmes, fournissent des services essentiels d'atténuation du climat mondial qui sont encore largement sous-évalués. Les mécanismes actuels du marché du carbone défavorisent systématiquement les nations africaines, en raison d'exigences de vérification complexes et de coûts de transaction élevés. Il est donc nécessaire de suspendre immédiatement les marchés

d'échange de carbone. Ce moratoire permettrait de développer des méthodes d'évaluation du juste prix et des procédures de vérification normalisées adaptées aux contextes africains.

Cet impératif s'étend également aux mécanismes d'ajustement aux frontières et aux taxes internationales sur le carbone, qui doivent être conçus pour générer de nouveaux flux de financement de l'action climatique dans les pays en développement. Ces recettes devraient transiter par des canaux spécifiques, distincts des engagements en matière d'APD, et refléter les principes de justice climatique et de responsabilités communes mais différenciées.

Le déficit de financement de l'adaptation exige une action immédiate, les cadres actuels étant fortement orientés vers les projets d'atténuation. Les nations africaines sont confrontées à des coûts d'adaptation croissants qui sont loin d'être pris en compte de manière adéquate par les mécanismes de financement actuels. Il est donc nécessaire de mettre au point des instruments de financement innovants, notamment des obligations de résilience et des instruments de dette liés à l'adaptation.

Les mécanismes de transfert de technologie doivent être intégrés aux cadres de financement du climat afin de soutenir les capacités nationales d'industrialisation verte. Les approches actuelles séparent souvent la technologie du financement, ce qui limite la capacité des pays africains à développer leurs propres capacités technologiques propres. Cette intégration devrait accorder la priorité au renforcement des capacités nationales de fabrication de composants d'énergie renouvelable et d'infrastructures résilientes au climat.

### **3.4. Économie numérique et captation de valeur**

La transformation numérique pose des défis sans précédent aux économies africaines qui doivent déterminer la juste valeur de leur activité économique sur leur territoire. Cette problématique dépasse les cadres fiscaux traditionnels et englobe des questions fondamentales de souveraineté numérique et de développement technologique. Les cadres fiscaux internationaux actuels sont inadaptés à la nature de plus en plus dématérialisée de la création de valeur dans l'économie numérique.

L'appel du Groupe africain en faveur d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale est crucial pour établir des normes fiscales mondiales équitables qui permettent une taxation juste de l'économie numérique. Cela doit

concerner non seulement la taxation directe des services numériques, mais aussi le défi plus large de l'extraction des ressources de données sans création de bénéfices locaux proportionnels.

L'agenda de la transformation numérique doit accorder la priorité à la souveraineté des données africaines afin de prévenir les formes émergentes de colonialisme numérique. Cela nécessite la mise en place de cadres solides de gouvernance des données qui garantissent la propriété africaine des ressources de données et rendent obligatoire le traitement local des données. Le développement de l'infrastructure numérique devrait privilégier les installations détenues et exploitées par des Africains plutôt que de s'appuyer sur des infrastructures dorsales étrangères.

Le renforcement des compétences numériques apparaît également comme un facteur essentiel de la création de valeur dans l'économie numérique. Les lacunes actuelles en matière de capacités limitent l'aptitude des pays africains à participer efficacement aux services numériques à forte valeur ajoutée et à l'innovation. Des flux de financement dédiés au renforcement des compétences numériques, mettant l'accent sur les capacités avancées en matière d'intelligence artificielle, d'analyse de données et de développement de logiciels, sont nécessaires.

Il faut accorder une attention particulière au développement de l'écosystème de l'innovation. La concentration de la propriété technologique mondiale dans les pays du Nord détourne le développement technologique de ses priorités et contextes africains. Pour renforcer les capacités d'innovation nationales, il faut développer les institutions de recherche, augmenter le financement de l'innovation locale et mettre en place des politiques qui rendent obligatoire le transfert de technologie dans le cadre de partenariats internationaux.

### **3.5. Intégration régionale et développement du commerce**

L'intégration régionale par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) représente une opportunité de transformation pour le financement du développement. L'augmentation prévue de 34 % du commerce intra-africain d'ici 2045 témoigne de son potentiel, en particulier dans le développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs comme l'agroalimentaire, le textile et les produits chimiques.

Cette intégration est cruciale pour réduire la dépendance de l'Afrique aux exportations de produits de base et pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises africaines d'intégrer les marchés mondiaux.

Cependant, de nouveaux défis, en particulier le mécanisme d'ajustement frontalier pour le carbone, menacent de compromettre ces progrès. Ces mesures unilatérales, mises en œuvre sans tenir compte de la situation des pays en développement, risquent d'imposer des charges disproportionnées aux exportateurs africains et de limiter leurs possibilités de développement industriel. L'intersection de la politique commerciale et des mesures climatiques exige donc un renforcement du dialogue et de la coopération multilatérale par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce afin de garantir que les mesures climatiques et commerciales soutiennent les efforts d'industrialisation des pays en développement au lieu de les entraver.

Pour aider les pays les moins avancés (PMA) à développer leurs capacités de production, il faut accorder une attention particulière au développement des chaînes de valeur régionales. Des dispositifs dédiés à la préparation des projets, dotés de ressources concessionnelles importantes, ainsi que des mécanismes visant à prévenir les flux financiers illicites (FFI) qui sapent les efforts d'intégration régionale sont nécessaires.

Par ailleurs, la numérisation des échanges commerciaux est de plus en plus déterminante pour exploiter les avantages de la ZLECAF. Le développement de systèmes de paiement numérique régionaux, de cadres d'identité numérique harmonisés et de plateformes de commerce électronique peut réduire de manière significative les coûts de transaction tout en élargissant l'accès au marché. Cela nécessite des investissements coordonnés dans les infrastructures numériques ainsi que des cadres réglementaires harmonisés.

Enfin, le secteur du commerce transfrontalier informel doit faire l'objet d'une attention stratégique dans le cadre de l'intégration régionale. Les mesures actuelles de facilitation du commerce ne répondent souvent pas aux besoins des commerçants informels, en particulier des femmes qui dominent ce secteur. Des régimes commerciaux simplifiés et des systèmes de paiement régionaux doivent être développés pour réduire les coûts de transaction tout en formalisant progressivement ces flux commerciaux.

## 4. Thèmes intersectoriels émergents

L'analyse révèle trois thèmes transversaux fondamentaux : la mobilisation des ressources nationales (MRN), le changement climatique et la transformation numérique, ainsi que les dimensions de genre. Tous ces éléments recourent et influencent tous les domaines prioritaires, exigeant des réponses politiques intégrées qui reconnaissent ces interconnexions.

### 4.1. Mobilisation des ressources nationales

La MRN apparaît comme un thème fondamental qui influence profondément le paysage du financement du développement. Ce thème se manifeste de multiples façons et concerne divers domaines prioritaires de manière distincte.

Dans le contexte de la réforme de l'architecture financière internationale, la MRN se traduit principalement par des contraintes structurelles qui limitent la capacité de mobilisation des ressources. Les limites de l'architecture actuelle se manifestent par des méthodologies de notation de crédit qui ne tiennent pas suffisamment compte du potentiel de recettes nationales, tandis que les surtaxes du FMI épuisent les ressources des trésors nationaux. La demande de réforme des mécanismes d'allocation des DTS reflète le besoin urgent de compléter les ressources nationales en période de crise, d'autant plus que le système actuel n'a alloué que 5 % des ressources de la réponse à la pandémie à l'Afrique. Ces recoupements montrent que la réforme de l'architecture financière internationale doit donner la priorité au renforcement des capacités de gestion des crises plutôt que de chercher à les limiter.

Le croisement avec le développement des marchés financiers nationaux révèle des dynamiques complexes autour de la rétention et de la mobilisation des capitaux. Le problème persistant de la détention à l'étranger de fortunes individuelles illustre les effets néfastes d'instruments et de marchés financiers nationaux inadaptés sur la mobilisation des ressources. L'accent mis sur le renforcement des banques nationales de développement et le développement de nouveaux instruments financiers est directement lié à l'augmentation des capacités de gestion des risques de catastrophes. L'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation des crédits pour les PME témoigne également des efforts déployés pour mobiliser des ressources nationales auparavant inexploitées grâce à une meilleure intermédiation financière.

Dans le cadre du financement de la lutte contre le changement climatique et des actifs environnementaux, la MRN est confrontée au défi majeur de l'évaluation et de la monétisation des ressources environnementales. L'incapacité des cadres actuels à évaluer de manière adéquate les puits de carbone et les services écosystémiques de l'Afrique représente une contrainte importante pour la gestion des risques de catastrophes. Les efforts déployés pour réformer les mécanismes de tarification du carbone et pour évaluer équitablement les actifs environnementaux sont directement liés à l'expansion des bases de ressources nationales. Ce croisement met en évidence la façon dont les mécanismes de captation de la valeur environnementale doivent être conçus pour améliorer les systèmes de gestion des ressources naturelles plutôt que de les contourner.

Le domaine prioritaire de l'économie numérique et de la captation de la valeur relève des croisements cruciaux en matière de fiscalité et de conservation de la valeur. L'inadéquation des cadres fiscaux actuels aux modèles commerciaux numériques constitue un obstacle majeur pour la MRN, tandis que les initiatives visant à garantir la souveraineté des données sont liées à la protection des sources potentielles de revenus nationaux. Le développement des systèmes de paiement numérique et des solutions fintech offre de nouvelles possibilités d'élargissement de l'assiette fiscale, en particulier dans le secteur informel, tout en soulevant des questions quant à la captation de la valeur des transactions numériques.

Dans l'intégration régionale et le développement du commerce, la MRN se croise par de multiples canaux, y compris le potentiel de recettes douanières et la problématique de la régularisation du commerce transfrontalier informel. Le potentiel de la ZLECAF à stimuler le commerce intra-africain de 34 % d'ici 2045 est directement lié à l'expansion des bases de revenus nationaux, tandis que les préoccupations concernant le MACF reflètent les menaces potentielles à la mobilisation des ressources par le biais du commerce. Ces intersections mettent en évidence la manière dont les efforts d'intégration commerciale doivent soutenir consciemment les objectifs de gestion des risques de catastrophes.

Par ailleurs, l'ampleur des FFI, estimée à 88,6 milliards de dollars américains par an pour l'Afrique, compromet fondamentalement les efforts de MRN dans tous les domaines du financement du développement. Ce défi recoupe la réforme de l'architecture financière

internationale, qui nécessite de renforcer les mécanismes de transparence et de réformer les normes d'information financière afin de mieux suivre et prévenir les flux illicites. Les limites de l'architecture actuelle en ce qui concerne les transactions transfrontalières complexes et les arrangements financiers offshore contribuent directement à la fuite des ressources par le biais des FFI. La proposition de convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale apparaît comme une réponse cruciale à ces défis croisés. Cette convention établit des normes fiscales mondiales équitables qui aideraient toutes les nations, en particulier les pays en développement, à mobiliser les ressources publiques nationales. Ce cadre permettrait d'améliorer la coopération fiscale internationale actuelle, notamment en ce qui concerne la fiscalité numérique, l'imposition des personnes fortunées et les stratégies d'évasion fiscale des sociétés multinationales.

## 4.2. Changement climatique

Les considérations relatives au changement climatique touchent tous les aspects du financement du développement et façonnent à la fois les défis et les opportunités dans les domaines prioritaires. L'influence de ce thème s'étend bien au-delà des mécanismes de financement dédiés au climat pour influencer les aspects fondamentaux des systèmes économiques et financiers. Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, les enjeux climatiques se manifestent par de multiples canaux. L'impulsion donnée à des mécanismes de financement novateurs tels que les échanges dette-climat reflète la manière dont la vulnérabilité climatique influence les besoins de financement. La demande de financement concessionnel élargi pour les projets climatiques met en évidence l'impact des considérations environnementales sur la conception fondamentale de l'architecture. La nécessité de réformer les cadres d'évaluation des risques des BMD est directement liée à une meilleure prise en compte des risques et opportunités climatiques dans les décisions de financement.

L'intersection avec le développement des marchés financiers nationaux met en lumière l'impact du changement climatique sur le marché, avec l'apparition d'une demande d'instruments d'investissement résistants au climat. Le développement d'obligations vertes et de titres liés au climat représente une opportunité de marché émergente, tandis que la nécessité de financer des infrastructures résilientes au climat façonne les priorités de développement du marché. Le rôle des banques nationales de développement en tant que catalyseurs de la finance verte souligne la nécessité d'intégrer les considérations

climatiques dans le développement institutionnel. Dans le domaine de l'économie numérique et de la capture de la valeur, les considérations climatiques se manifestent par la nécessité de mettre en place des systèmes de surveillance numérique des actifs environnementaux et des effets du climat. Le développement de plateformes numériques pour l'échange de droits d'émission de carbone et le paiement de services environnementaux représente un domaine d'intersection croissante entre le climat et la transformation numérique. Les questions relatives à la propriété des données et à la captation de la valeur des systèmes de surveillance de l'environnement mettent en évidence l'intersection des préoccupations liées au climat et à la souveraineté numérique.

Le domaine prioritaire de l'intégration régionale et du développement du commerce révèle des intersections complexes autour des mesures commerciales liées au climat et du développement de la chaîne de valeur régionale. La mise en œuvre des MACF souligne l'impact croissant des considérations climatiques sur les modèles commerciaux, tandis que le besoin de développer des infrastructures régionales résistantes au changement climatique influence les priorités en matière d'intégration. Ces intersections soulignent la nécessité d'intégrer les considérations climatiques aux stratégies de développement régional.

## 4.3. Transformation numérique

La transformation numérique remodèle fondamentalement les activités économiques et la création de valeur, tout en soulevant des questions cruciales sur la souveraineté économique dans un monde de plus en plus numérique. L'influence de ce thème s'étend à tous les domaines prioritaires, affectant à la fois les défis et les solutions potentielles. Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, la transformation numérique influe sur les impératifs de réforme par son impact sur les flux financiers et la souveraineté monétaire. La nécessité de prendre en compte l'évolution des monnaies numériques et de veiller à ce que les flux financiers numériques soient équitablement valorisés façonne les priorités de la réforme de l'architecture. Les plateformes numériques offrent de nouvelles possibilités de mobilisation et d'allocation des ressources tout en soulevant des questions sur la dépendance technologique et le contrôle.

L'intersection avec le développement des marchés financiers nationaux révèle à quel point la transformation numérique permet de nouveaux instruments et plateformes de marché tout en soulevant des questions de souveraineté. Le développement de systèmes de

paiement numériques et de solutions fintech représente à la fois une opportunité et un défi, tandis que les préoccupations relatives à la dépendance technologique étrangère affectent les stratégies de développement du marché. La nécessité de développer des capacités financières numériques nationales est directement liée aux questions de souveraineté économique. Dans le domaine du financement du climat et des actifs environnementaux, la transformation numérique permet de nouvelles approches en matière de surveillance de l'environnement et d'évaluation des actifs, tout en soulevant des questions cruciales sur la propriété des données. Le développement de plateformes numériques pour l'échange de droits d'émission de carbone et le paiement de services environnementaux renvoie à des questions plus générales sur la souveraineté technologique et la captation de la valeur. Ces intersections mettent en évidence la façon dont la transformation numérique doit soutenir plutôt que miner la souveraineté environnementale.

Le domaine prioritaire de l'intégration régionale et du développement du commerce met en évidence la manière dont la transformation numérique permet l'émergence de nouvelles formes de facilitation du commerce, tout en posant le problème de la captation d'une valeur équitable. Le développement de systèmes de paiement numérique régionaux et de plateformes de commerce électronique représente à la fois une opportunité et un défi pour la souveraineté. Ces intersections soulignent la nécessité d'aligner les efforts d'intégration numérique sur les objectifs de souveraineté économique.

#### **4.4. La dimension de genre**

L'analyse des défis et des domaines prioritaires de la mise en œuvre du PAAA révèle que le genre est un thème intersectoriel fondamental qui influence à la fois l'expérience des contraintes de financement du développement et l'efficacité des solutions proposées. Cette dimension mérite d'être reconnue et analysée explicitement en même temps que les autres thèmes transversaux, car elle influence fondamentalement la manière dont les défis financiers se manifestent et dont les interventions ont un impact sur les différents groupes de la société africaine.

La dimension du genre recoupe de manière notable le programme de réforme de l'architecture financière internationale. Les cadres actuels sous-évaluent systématiquement la contribution économique des femmes, tout en créant des obstacles disproportionnés à leur inclusion financière. Le Cadre commun du G20 et les mécanismes de restructuration de la dette, par exemple, intègrent rarement des évaluations de l'impact sur le

genre, tandis que les méthodes d'évaluation du crédit ne parviennent pas à saisir le potentiel économique de la participation des femmes. Les modèles opérationnels et les cadres d'évaluation des risques des BMD négligent également les besoins et les opportunités de financement spécifiques au genre, en particulier dans les projets d'infrastructure et de résilience climatique.

En ce qui concerne le développement des marchés financiers nationaux, les considérations de genre révèlent des lacunes cruciales dans les approches actuelles. La prédominance du financement bancaire désavantage particulièrement les femmes entrepreneurs, qui manquent souvent de garanties traditionnelles en raison de pratiques discriminatoires en matière de droits de propriété et d'héritage. La transformation des modèles de financement par emprunt en modèles de financement par actions doit explicitement s'attaquer à ces obstacles structurels, tout en développant des instruments financiers mieux adaptés aux entreprises féminines. Si la transformation financière numérique est prometteuse, elle doit toutefois s'attaquer aux écarts importants entre les hommes et les femmes en matière d'accès au numérique et d'alphabétisation, afin d'éviter d'exacerber les inégalités existantes.

L'importance du secteur informel en tant que défi et opportunité prend tout son sens lorsqu'on le considère sous l'angle du genre. Les femmes étant surreprésentées dans les activités économiques informelles, les approches de formalisation et d'inclusion financière numérique doivent soigneusement prendre en compte les impacts spécifiques au genre. Les systèmes de paiement numérique et les méthodes alternatives d'évaluation du crédit doivent être conçus de manière à reconnaître les modèles d'activité et les contraintes propres aux femmes, tandis que les cadres réglementaires doivent éviter de désavantager les femmes entrepreneurs de manière involontaire. En ce qui concerne l'intégration régionale et le développement du commerce, les enjeux de genre influent de manière significative sur les défis et les opportunités. Les femmes qui pratiquent le commerce transfrontalier sont confrontées à des obstacles particuliers dans les systèmes commerciaux formels, tandis que les mesures actuelles de facilitation du commerce ne répondent souvent pas à leurs besoins spécifiques. Les avantages potentiels de la ZLECAF pour les femmes commerçantes ne pourront être réalisés que si la mise en œuvre prend en compte la dimension de genre et s'attaque explicitement à ces contraintes. Les mesures de facilitation du commerce numérique doivent également prendre en compte les disparités d'accès et d'inclusion financière entre les hommes et les femmes afin de garantir que les femmes puissent participer efficacement à l'expansion des marchés régionaux.

Le paysage du financement du climat révèle des vulnérabilités particulières liées au genre qui ne sont pas suffisamment prises en compte par les cadres actuels. Les femmes subissent souvent des impacts disproportionnés du changement climatique, alors qu'elles ont un accès limité aux ressources et au financement de l'adaptation au climat. Les mécanismes de tarification du carbone et les systèmes de captation de la valeur environnementale doivent reconnaître le rôle des femmes dans la gestion de l'environnement, tout en garantissant une répartition équitable des bénéfices. Le développement d'infrastructures résilientes au changement climatique

doit explicitement prendre en compte les besoins et les modes d'utilisation propres à chaque sexe. Cette approche genre permet de comprendre comment les défis existants en matière de MRN, de réponse au changement climatique et de transformation numérique affectent les femmes et les hommes différemment, tout en révélant les possibilités d'approches de financement du développement plus inclusives et plus équitables. Pour réussir, il faut dépasser le cadre des interventions isolées sur le genre pour intégrer les considérations de genre dans tous les aspects de la réforme et de la mise en œuvre du financement du développement.

## 5. Conclusion

Ces thèmes intersectoriels fournissent un cadre analytique essentiel pour comprendre à la fois les défis et les opportunités en matière de financement du développement sur le continent africain. Leurs intersections révèlent comment des domaines apparemment distincts, tels que la mobilisation des ressources, la réponse au changement climatique et la transformation numérique, sont liés par des dynamiques fondamentales. Comprendre ces liens est crucial pour élaborer des réponses politiques efficaces permettant de relever simultanément de multiples défis tout en renforçant les capacités à long terme pour un développement durable.

La quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra prochainement, offre une occasion unique d'approfondir les approches intégrées de ces enjeux. L'accent doit être mis sur l'élaboration de cadres qui élargissent la marge de manœuvre politique, garantissent une répartition équitable de la valeur dans tous les domaines de ressources et favorisent une véritable transformation économique.

Ces priorités reflètent des points de levier critiques où une intervention ciblée pourrait catalyser des changements positifs dans de multiples domaines. Leur sélection tient compte à la fois du potentiel d'impact immédiat et des exigences de transformation structurelle à long terme. Une réussite dans ces domaines améliorerait considérablement la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources adéquates pour un développement durable tout en réduisant les vulnérabilités extérieures.

## Cinq priorités stratégiques se dégagent de cette analyse :

Priorités stratégiques	Principaux domaines de mise en œuvre
1. Réforme fondamentale de l'architecture financière internationale pour élargir la marge de manœuvre et la capacité de financement du développement	• Réformer les mécanismes d'allocation des DTS au-delà de l'allocation actuelle de 5 % à l'Afrique.
	• Rendre obligatoire la participation des créanciers privés au Cadre commun du G20
	• Suspendre les surcharges du FMI pour les pays à risque
	• Recalibrer l'appétence au risque des BMD pour les projets de développement
	• Mettre en place des agences de notation de crédit dirigées par des Africains
	• Mettre en place des mécanismes de financement innovants (échanges dette-climat)
	• Réformer les guichets de prêts concessionnels
2. Développement de marchés financiers nationaux robustes avec une intégration régionale efficace pour réduire la vulnérabilité extérieure	• Renforcer les bourses et les marchés de capital-risque
	• Mobiliser les investisseurs institutionnels nationaux
	• Renforcer les capacités des banques nationales de développement
	• Mettre en œuvre des systèmes de paiement numérique et des méthodes alternatives d'évaluation du crédit.
	• Développer des instruments pour conserver la richesse des HNWI au niveau national
	• Créer des mécanismes de financement des PME
	• Harmoniser les réglementations relatives aux services financiers numériques
3. Mise en place de mécanismes de juste valeur pour les actifs environnementaux avec une différenciation claire entre le financement climatique et l'aide au développement.	• Normaliser l'évaluation des puits de carbone et des écosystèmes en Afrique
	• Réformer les mécanismes du marché du carbone
	• Créer des canaux de financement dédiés au climat, distincts de l'APD
	• Mettre en place des instruments de financement de l'adaptation
	• Intégrer des mécanismes de transfert de technologie
	• Développer la production nationale d'énergie renouvelable
	• Concevoir des mécanismes équitables de tarification du carbone
	• Aborder la question de la mise en œuvre unilatérale des MACF et de leur impact sur les exportations africaines.
	• Développer des mécanismes de réponse multilatérale aux MACF par le biais des négociations sur le climat et contrer les contraintes potentielles des MACF sur l'industrialisation régionale.
4. Création de cadres efficaces pour tirer profit de l'économie numérique tout en garantissant la souveraineté numérique	• Établir la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale
	• Développer des cadres de gouvernance des données en Afrique
	• Rendre obligatoire l'infrastructure locale de traitement des données
	• Renforcer les capacités en matière d'intelligence artificielle et d'analyse des données
	• Créer des cadres de taxation des services numériques
	• Renforcer le développement des compétences numériques avancées
	• Soutenir les écosystèmes d'innovation nationaux
5. Mise en œuvre stratégique de la ZLECAF en accordant une attention particulière au développement des chaînes de valeur régionales et à la prévention des flux financiers illicites	• Développer des systèmes de paiement numérique régionaux
	• Créer des régimes simplifiés de commerce informel
	• Mettre en place des mécanismes pour prévenir les 88,6 milliards de dollars de FFI par an.
	• Soutenir la participation des PMA à la chaîne de valeur
	• Harmoniser les réglementations en matière de commerce numérique
	• Développer des chaînes de valeur industrielles régionales
	• Renforcer la détection et la prévention des FFI

# Références

Banque africaine de développement (BAD). (2024). *African Economic Outlook 2024*. Disponible à : <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2024>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Climate Finance and the USD 100 Billion Goal*. (2024). Disponible à : <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/climate-finance-and-the-usd-100-billion-goal.html>.

Nations Unies. (2015). *Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development*. Addis Ababa, Ethiopia, 2015. Disponible à : <https://www.loc.gov/item/2019352355>.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2020). *Economic Development in Africa Report 2020*. Disponible à : <https://unctad.org/publication/economic-development-africa-report-2020>.

Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA). (2024). *Financing for Sustainable Development Report 2024*. Disponible à : <https://desapublications.un.org/publications/financing-sustainable-development-report-2024>.

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Commission de l'Union africaine (CUA), Banque africaine de développement (BAD) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2024). *Africa Sustainable Development Report*. Disponible à : [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english\\_exec\\_summary\\_-asdr\\_2024-\\_en\\_0.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english_exec_summary_-asdr_2024-_en_0.pdf).

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). (2020). *Long Term Financing for Sustainable Development in Africa*, Chapter 5 (Economic Report on Africa, 2020). Disponible à : <https://uneca.org/chapter/economic-report-africa-2020/long-term-financing-sustainable-development-africa>.